

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **11 janvier 2016** à 20 heures.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #3 - Nathalie Laplante
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Jacques Bergeron
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2016-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5125**

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2016-01 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015
5126**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité..

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis:pour le période du mois de DÉCEMBRE 2015.

Construction : aucun
Rénovation : aucun
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun

Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélective
- des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions :

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2016-01
5127**

7.1 - DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2016-01
5128**

7.2 - ACCEPTATION DES DÉPENSES

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 587.au chèque no. 602 pour un montant total de 7 398.56\$

Salaires: chèque no. 1409au chèque no..1425. pour un montant total de 7 114.33\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 284.74\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 944.37\$

L'encaisse en date du 31 décembre 2015 est de 113 400.89\$

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DE VOIRIE

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour le période du mois de décembre 2015.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

**2016-01
5129**

10.1 - PROGRAMME SAE PLUS

CONSIDÉRANT QUE:

Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investie en moyenne 14 000\$/an dans les SAE et ce depuis 10 ans;

La fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2017;

Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action oeuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;

Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;

La MRC du Granit offrira dès l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;

Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été.

13 municipalités sur 20 ont signé le Charte des SHV.

IL EST RÉSOLU QUE

La municipalité de Milan s'engage à payer le montant de base de 840\$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend:

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de planification et de programmation;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur-adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- T-shirt SAE PLUS avec le logo de la municipalité fournis aux animateurs.

ADOPTÉE

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

2016-01
5130

12.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2016

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no: 2016-01 intitulé RÈGLEMENT DE TAXATION 2016, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert. Aucun point ajouté.

14 - CORRESPONDANCE

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Yves d'Anjou, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2016-01